

FICHE DE CRÉATION DE SOCIÉTÉ RESPONSABILITÉ LIMITÉE (SARL)¹

La création d'une entreprise en République de Guinée est soumise à l'accomplissement d'une formalité de création effectuée au niveau du Guichet unique de l'Investisseur de l'Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP-Guinée)

✓ LES FORMALITÉS NÉCESSAIRES À LA CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ

L'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;

L'acquisition du Numéro d'Identification Fiscale ;

La publication en ligne sur le site internet de d'APIP-Guinée (SyNERGUI) ;

✓ LES PIÈCES À FOURNIR

Les Statuts de la société et le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive ;

Une copie de la pièce d'identité ou de l'extrait d'acte de naissance du/des dirigeant(s) ;

Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ou une déclaration sur l'honneur du/des dirigeant(s) ;

Une Attestation de libération du capital social ;

Deux (2) photos d'identité récentes du Promoteur ;

✓ LE COÛT DES FORMALITÉS

Formalités au Guichet en Sous Seing Privé	Coûts
Immatriculation au RCCM	100 000 GNF
Numéro d'Identification fiscale	100 000 GNF
Publication sur le site internet de l'APIP (SyNERGUI)	90 000 GNF
Frais administratifs	210 000 GNF
Frais de timbre fiscal	30 000 GNF
Coût Total	530 000 GNF

Formalités au Guichet avec Acte de dépôt	Coûts
Immatriculation au RCCM	100 000 GNF
Numéro d'Identification fiscale	100 000 GNF
Publication sur le site internet de l'APIP (SyNERGUI)	90 000 GNF
Frais administratifs	160 000 GNF
Coût Total	450 000 GNF

¹ Le capital social est librement fixé dans les statuts par le ou les associé(e)

Agence de Promotion des Investissements Privés (APIP- Guinée) 252, rue KA022, Boulbinet, commune de Kaloum

BP : 2024, Conakry, République de Guinée. Tel : (+224) 656 31 11 13 / 656 31 11 14

E-mail : info@apip.gov.gn

Web : www.apip.gov.gn

FICHE DE CRÉATION DE SOCIÉTÉ RESPONSABILITÉ LIMITÉE¹

✓ AUTRES INFORMATIONS ET COÛTS

Formalités	Coûts
Timbre fiscal	2 000 GNF/Page
Droits d'enregistrements des statuts/PV	Gratuit
Inscriptions modificatives	400 000 GNF
Radiation	400 000 GNF

✓ **COÛT DE CRÉATION SELON LE NOTAIRE** : **1 800 000 GNF**

1 Le capital social est librement fixé dans les statuts par le ou les associé(e)

Agence de Promotion des Investissements Privés (APiP- Guinée) 252, rue KA022, Boulbinet, commune de Kaloum
BP : 2024, Conakry, République de Guinée. Tel : (+224) 656 31 11 13 / 656 31 11 14

E-mail : info@apip.gov.gn

Web : www.apip.gov.gn